



**Intervention pour la session du 22 octobre 2010
Christophe Dougé**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Cette DM2 est sans surprise !

En cette période de réduction des déficits publics, cette DM2 confirme qu'il est - plus que jamais – nécessaire **et possible d'orienter au mieux les dépenses publiques.**

En tant qu'élu-e-s, comme vous le savez, notre première responsabilité c'est de **définir**, de **soutenir** et **d'évaluer** les **orientations de la dépense publique**. Cette responsabilité doit s'exercer dans l'intérêt :

- Des personnes
- Du territoire
- Des générations futures

Sur ces 3 points, je souhaite souligner les motifs de satisfaction – et d'interrogation – que nous avons eus à la lecture de cette DM2.

- **Défendre l'intérêt des personnes** : c'est – tout simplement – favoriser l'épanouissement collectif et individuel des habitants. La DM2 confirme les engagements pris par la majorité régionale en confortant le soutien apporté au développement du bien être individuel et collectif. Nous nous réjouissons par ex, de l'augmentation des investissements liés à la création de nouvelles pistes cyclables et à la certification de stations touristiques « durables » (2,4M€). Nous nous réjouissons également de l'augmentation de 1,7M € des aides alloués à l'agriculture Biologique. Ces propositions s'inscrivent dans la continuité de notre projet régional et ont fait l'objet d'un accueil très favorable de notre groupe et vont dans le sens de **notre volonté d'accélération de la**

transformation écologique de l'économie. Mon collègue Laurent Martinez y reviendra tout à l'heure.

- **2^{ème} point : défendre l'intérêt des générations futures** : c'est – tout simplement – porter une attention constante au bien être des générations « montantes ». En contribuant à la rénovation de logements étudiants, la majorité régionale confirme la continuité de son action. Ma collègue Hédia Manai - Bauchet reviendra, tout à l'heure, sur les bénéfices de cette initiative et du contrat cadre passé avec le CROUS. Mon collègue Patrick Naizain – quant à lui – évoquera les enjeux de l'action menée en faveur de la construction d'un lycée en Haïti.

Mais (car il y a un mais ...) défendre l'intérêt des générations futures, c'est aussi associer les fonds publics à des critères de performance économique, sociale et environnementale. Nous continuerons de défendre avec vigueur la mise en œuvre de cette « éco-conditionnalité », sociale et environnementale, au cours des débats qui précéderont l'adoption du budget 2011.

- **3^{ème} point : défendre l'intérêt de notre territoire**, c'est – enfin – participer à la création d'un équilibre entre nos modes de vie, nos écosystèmes et notre modèle de développement. Contrairement aux images d'Epinal véhiculés par nos adversaires, nous ne sommes pas favorables au retour à la « roue » (et encore moins à la calèche !). En revanche, nous continuerons de défendre les modes de transports doux et durablement respectueux de l'équilibre entre les hommes et leurs écosystèmes. Notre conviction est simple : **le schéma du « tout voiture » n'a plus de pertinence aujourd'hui !** Les impasses du 100% voiture confirment la nécessité de rechercher des solutions innovantes en matière d'inter-modalité ! A titre d'exemple, nous allons prochainement lancer une étude pour évaluer la possibilité de mailler des transports collectifs routiers avec des dessertes ferroviaires en Mayenne. Cette étude traduit notre vision d'une mobilité raisonnée et réaliste. Dans cet esprit, ma collègue Marie-Laure Motreuil précisera tout à l'heure le point de vue de notre groupe sur un des rapports du tome Transport.

Monsieur le Président, « **un sou est un sou** » ! Je laisse à mes collègues le soin d'éclairer mon propos. Monsieur le président, je vous réaffirme également notre souci de défendre – avec vous - nos engagements pris devant les électeurs et les électrices lors du prochain débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie.